

DEC213758INSB

Décision portant renouvellement de Mme Léa TRICHET en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Léa TRICHET, chargée de recherche de classe normale, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « Valorisation ».

Pour l'exercice de cette mission, Léa TRICHET demeure affectée au Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP) - UMR7574 à Paris

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

